

RETROUVER LE CHEMIN DU DROIT

Droits d'urgence anime et coordonne la seule permanence juridique parisienne réservée aux sortants de prison.



Julie Guillot, juriste sociale, gère la permanence de l'association Droits d'urgence.

La majorité des incarcérés parisiens viennent du nord de Paris, explique Julie Guillot, juriste sociale. D'où la localisation de cette permanence qui leur est dédiée, la seule de la capitale. Depuis septembre 2014, l'association Droits d'urgence pour laquelle elle travaille — au sein d'un point d'accès au droit (PAD) de la ville de Paris — un créneau horaire réservé aux sortants de prison ou détenus bénéficiant d'un aménagement de peine. Droits d'urgence lutte depuis 20 ans contre l'exclusion en favorisant l'accès au droit des plus démunis, grâce à un important réseau de bénévoles (avocats, juristes, magistrats...) qui interviennent dans différentes associations, en milieu pénitentiaire ou au sein de services publics.

La jeune femme est présente tous les mercredis matin dans les locaux du PAD de la rue de Suez. À ses côtés, l'équipe qui gère le site au quotidien : Karim Nkounkou Siassia, coordinateur, Yasmina Nait Bouda et Hichem Kahlellou, tous deux agents d'accueil et de médiation sociale. En 2017, elle a reçu 413 personnes, 70 ont pu bénéficier d'un accompagnement tout au long de leurs démarches, nécessitant souvent plusieurs rendez-vous.

Manque de cohérence

« 70 % des dossiers que j'administre concernent la régularisation des papiers, le droit au séjour, la lutte contre les procédures d'expulsion pendant ou après une peine de prison, » observe Julie. En effet, le renouvellement des papiers est examiné par la préfecture qui est en droit de refuser la prolongation d'un titre de séjour, tant que la peine n'est pas totalement purgée, quel que soit le type d'infraction commise. « Il y a parfois un manque de cohérence dans les réponses administratives, poursuit la juriste. Car la menace à l'ordre public — argument utilisé par les préfectures qui refusent le renouvellement d'un titre de séjour — n'est pas clairement définie par la loi. » Résultat : alors qu'une préfecture considère qu'un crime constitue cette menace, ailleurs un délit suffira à refuser le droit au séjour.

Or si l'individu ne se voit pas signifier une obligation de quitter le territoire, il est alors contraint de vivre sans papiers, c'est-à-dire hors la loi. Ceux qui ont un emploi sont parfois licenciés, d'autres perdent leur logement... « Et comment réinsérer quelqu'un en lui refusant le sésame indispensable ? »

s'interroge Julie. Un paradoxe kafkaïen, qui met en lumière toute la complexité du suivi administratif et juridique des dossiers.

Prise de conscience

Une partie non négligeable du travail porte également sur la prise de conscience. « Un des enjeux essentiels est de permettre aux intéressés de prendre la mesure des choix qu'ils feront et des conséquences pour leur vie présente et future, explique la juriste. Après un long séjour en prison, le retour à l'autonomie ne va pas de soi, » conclut la jeune femme. L'administration pénitentiaire n'a pas pour unique mission le contrôle des détenus. Elle-même est aussi censée prévenir la récidive et contribuer à l'insertion ou à la réinsertion des personnes. Mais les conditions de vie et de travail en prison sont-elles compatibles avec la réinsertion ? La juriste se gardera bien d'exprimer sa pensée sur ce point. •

MARTINE THIAM ET THIERRY NECTOUX

LE PAD EN PRATIQUE

Le point d'accès au droit offre également d'autres permanences juridiques. Celles-ci concernent l'accompagnement des situations relevant de violences conjugales, les difficultés dans le logement (sauf attributions), la consommation et le surendettement, le droit au séjour, l'asile et l'accès à la nationalité française. Le droit de la famille, le droit du travail, l'aide aux victimes, les discriminations, les relations entre les usagers et les administrations sont également traités par les juristes. Ces permanences sont réservées aux habitants du 18^e et accessibles uniquement sur rendez-vous, auprès de l'agent d'accueil.

2, rue de Suez, 01 53 41 86 80, métro Château Rouge (ligne 4), bus 302/Saint Bruno.
Mardi, mercredi, vendredi : 9 h-12 h 30 et 13 h 30-18 h, jeudi : 13 h 30-18 h, samedi : 9 h 30-12 h 30



DRÔLES DE CABANES!

Est-ce un tipi? Une hutte? Ou encore un costume? Un peu les trois à la fois mon capitaine, pourrait répondre l'artiste Séverine Bourguignon, qui a commencé à fabriquer ces étranges structures. Originalité de ces habits-habitats : ils sont faits de matériaux de récupération collectés dans le quartier, comme les chutes de tissu wax, des sacs de riz ou d'osiers, des paniers en osier ou des cartons. Baptisés « antres », ces objets ont vocation à constituer d'ici juin un village mobile qui déambulera aux alentours de Château Rouge et Barbès. L'objectif de Séverine — qui illustre également régulièrement *Le 18^e du mois* — tisser des liens avec les commerçants et habitants du quartier en redonnant vie à la friche Polonceau, gérée par l'association La Table ouverte. Ces « antres » visent à créer des ponts « entre » les gens, « entre » les cultures et « entre » les pratiques artistiques. N'hésitez pas à aller voir les antres sur la friche, vous aurez peut-être la surprise d'y rencontrer aussi une conteuse! •

FLORIANNE FINET

La Table ouverte, angle des rues Polonceau et des Poissonniers.